



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 033-20

Objet : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'outillage, quincaillerie, matériels et équipements divers

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

conseillers excusés : 14

Michel André - Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 033-20

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'outillage, quincaillerie, matériels et équipements divers**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que la fourniture d'outillage, de quincaillerie, de matériels et équipements divers (y compris prestation de livraison) nécessaires aux services est actuellement assurée par des accords-cadres passés en 2016 en groupement de commandes avec la Ville de Chambéry, le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Savoie Déchets.

Leur échéance est prévue en mai 2020 pour un certain nombre de lots, et courant 2021 pour les autres lots, et il est nécessaire de prévoir leur renouvellement. Pour continuer à bénéficier d'économies d'échelle, il convient de constituer un nouveau groupement de commandes portant sur ces achats.

Le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB) souhaite rejoindre le groupement de commandes.

Par ailleurs, il apparaît opportun que le nouveau groupement de commandes soit porté par la Ville de Chambéry qui sera donc coordonnateur, chargé de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification des accords-cadres à bons de commande en vue de la satisfaction des besoins de ses membres. La commission d'appel d'offres compétente sera celle de la Ville de Chambéry.

Chaque membre du groupement de commandes se chargera de l'exécution de ses commandes, du suivi des consommations et du paiement des factures relatives à ses achats.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive joint.

Ne connaissant pas à l'avance le volume des achats à réaliser pendant l'exécution du contrat, les acheteurs publics souhaitent recourir à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, Savoie Déchets et le CISALB pour la fourniture d'outillage, quincaillerie, matériels et équipements divers,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 033-20

Objet de l'acte : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'outillage, quincaillerie, matériels et équipements divers

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : Convention groupement de commandes outillage

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H22996H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22996H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au